

Le 16 novembre 2022
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 24 novembre 2022 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Du gel hydroalcoolique sera à votre disposition
Bien vouloir vous munir d'un stylo.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



Le Maire,

Jean GORIOUX

ORDRE DU JOUR :

- 01 Attribution de chèques cadeaux aux agents
- 02 Convention d'assistance technique proposée par le Syndicat de voirie
- 03 Part communautaire de taxe d'aménagement : modalités de reversement par la Communauté de Communes Aunis Sud
- 04 Convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle ZN 277 – Rue des Châteliers
- 05 Décision modificative

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : Modification simplifiée N°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Enquête publique – Autorisation pluriannuelle de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente-Aval et ses affluents